

ARRETE CONJOINT N°2021 059 MS/MINEFID
portant clôture du Projet de construction et d'équipement du
Centre Hospitalier Régional (CHR) de Ziniaré

LE MINISTERE DE LA SANTE

ET

LE MINISTERE DE L'ECONOMIE DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

- /u la Constitution ;
 - /u le décret n°2021-0001/PRES du 05 janvier 2021 portant nomination du Premier Ministre ;
 - /u le décret n°2021-0002/PRES/PM du 10 janvier 2021 portant composition du Gouvernement ;
 - /u le décret n°2021-0023/PRES/PM/SGG-CM du 01 février 2021 portant attribution du Gouvernement ;
 - u le décret n°2016-027/PRES/PM/SGG-CM du 23 février 2016 portant organisation type des départements Ministériels ;
 - u le décret n°2018-0093/PRES/PM/MS du 15 février 2018 portant organisation du Ministère de la Santé ;
 - u le décret n°2020-0354/PRES/PM/MINEFID du 15 mai 2020 portant organisation du Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement ;
 - u le décret n°2018-0092/PRES/PM/MINEFID du 15 février 2018 portant réglementation générale des projets et programmes de développement exécutés au Burkina Faso ;
 - u l'arrêté conjoint n°2010-426/MS/MINEFID du 31 décembre 2010 portant création du Programme d'Appui au Développement Sanitaires des Régions du Plateau central et du Centre Sud (PADS-PCCS) ;
 - u l'arrêté n°2013-000389/ MINEFID/ SG/DGEP du 05 novembre 2013 portant création, attributions composition et fonctionnement de la Commission Interministérielle de Dévolution des biens des Projets et Programmes exécutés au Burkina Faso ;
- l'accord de financement n°656 conclu le 24 mai 2010 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) pour le financement partiel du Projet de construction du Centre Hospitalier Régional (CHR) de Ziniaré ;
- l'accord de financement n° 1382 P conclu le 23 février 2011 à Vienne en Autriche entre le Burkina Faso et le Fonds de OPEP pour le Développement International (OFID) pour le financement partiel du Projet de construction du Centre Hospitalier Régional (CHR) de



26/03/2021

Vu le Procès-verbal des travaux de la commission interministérielle de dévolution des biens du
Projet de construction du Centre Hospitalier Régional (CHR) de Ziniaré.

ARRETEMENT

Article 1 : il est constaté la clôture du Projet de construction et d'équipement du Centre
Hospitalier Régional (CHR) de Ziniaré pour compter du 31 décembre 2019 ;

Article 2 : le Secrétaire Général du Ministère de la Santé et le Secrétaire Général du Ministère
de l'Economie, des Finances et du Développement sont chargés chacun en ce qui le
concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié et communiqué partout où
besoins sera.

Ouagadougou le 02 AVR 2020

Le Ministre de la Santé

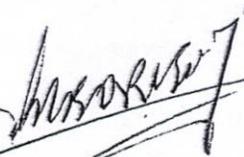


Charlemagne Marie Ragnag-Néwendé

OUEDRAOGO

Officier de l'Ordre de l'Étalon

Le Ministre de l'Economie,
des Finances et du Développement



Lassané KABORE

Officier de l'Ordre de l'Étalon

Ampliations :

- ✕- SG /MS ;
- Responsable du programme budgétaire ;
- DGESS/Ministères de tutelle technique ;
- SG/MINEFID ;
- DGEP/MINEFID ;
- DGCOOP/MINEFID ;
- DGTCP/MINEFID ;
- DGB/MINEFID ;
- DGCMEF/MINEFID ;
- PTF concernés.